

EXTRAIT:**Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (8):

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
 T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
 E. PHILIPONNEAU mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
 E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
 M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
 P. BARAUDON mandant a pour mandataire à C. PAILLER
 K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
 Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ

EXCUSES (3):

P. MIS, G. MESLEM, M. METAIS.

Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIÉ**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Aménagement des quais de Vienne en cœur de ville - Sollicitation d'un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) dans le cadre de la convention Action cœur de ville au titre de l'année 2018.

La commune de Châtellerault s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste de rénovation et de redynamisation de son centre ville. Depuis le 11 juillet 2018, la convention « Action Coeur de ville » encadre le dispositif de revitalisation de tout le centre ville.

Par délibération n°3 du 30 mai 2018, le conseil municipal a approuvé la sollicitation d'un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Les travaux d'aménagement des quais, parkings et voies dans le centre ancien de Châtellerault sont prévus à partir de novembre 2018, jusqu'au premier trimestre 2020.

La dépense globale éligible à la DSIL pour ces travaux est de 3 208 208 € HT. Au titre de l'année 2018, la ville sollicite une première dotation d'un montant de 421 860 € représentant 25 % de travaux d'un montant de 1 687 440 € HT. Ces travaux correspondent à l'aménagement de la place du Château et de la place Notre Dame. Une seconde demande de DSIL sera effectuée pour le montant des travaux restant à engager sur l'année suivante.

Plan de financement prévisionnel pour la première tranche de travaux 2018 (hors maîtrise d'oeuvre) :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Acquisitions immobilières, démolition	83 336 €	État : DSIL année 2018	421 860 €
Démolitions de voirie et terrassements	40 700 €	Région Nouvelle Aquitaine	300 000 €
Génie civil	530 000 €	Financement Département ACTIV	400 000 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°8

page 2/2

Voirie et cheminements (hors terrassements)	714 064 €		
Mobilier urbain	130 000 €		
Signalisation	4 000 €		
Réseaux	144 000 €	Autofinancement ville	565 580 €
Paysage et espaces verts	41 340 €		
TOTAL en euros	1 687 440	TOTAL en euros	1 687 440

* * * * *

VU l'article 157 de la loi de finances du 30 décembre 2017 relative à la dotation de soutien à l'investissement local,

VU la délibération du conseil municipal n° 22 du 22 juin 2017 relative à la caisse des dépôts et consignations et Grand Châtellerault, pour la déclinaison d'une opération urbaine « Centre ville de demain »,

VU la délibération n°10 du 22 juin 2017 relative à l'aménagement des bords de Vienne en cœur de ville,

VU le contrat de territoire 2017-2021 conclu entre le Département et Grand Châtellerault, signé en date du 15 novembre 2017,

VU la convention « Action cœur de ville » conclue avec l'État, en date du 11 juillet 2018,

CONSIDÉRANT l'opportunité de solliciter pour l'opération « Quais de Vienne en cœur de ville » (aménagement des quais, parkings et voies dans le centre ancien de Châtellerault) la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL),

CONSIDÉRANT l'attractivité d'un tel aménagement pour la ville et son bassin de vie comme élément de la redynamisation du cœur de ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les crédits de la dotation de soutien à l'investissement local de l'État, pour l'année 2018, à hauteur de 25% du montant de la première tranche de travaux estimée à 1 687 440 € HT, soit 421 860 €, et le reste des travaux en 2019.
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile à ce dossier,
- d'abroger la délibération n°3 du 30 mai 2018.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 7 [F. MÉRY (+1 pouvoir), S. LANSARI CAPRAZ (+1 pouvoir), C. PAILLER (+1 pouvoir), G. MICHAUD]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER